

Strasbourg **snes**

N°167 JUILLET / SEPTEMBRE 2026



Au moins un membre de l'équipe éducative et pédagogique manquant dans

69%

des établissements



EXCLUSIF
Fonctionnaires,
voici votre future
augmentation !



SOMMAIRE

Édito	P.2
Recours mouvement intra-académique	P.3
Du 3 au 10 décembre 2026 :	
ATTENTION, élections professionnelles !	P.4

Collèges en progrès :	
« Beaucoup de bruit pour rien » ?	P.5
Dossier Langues Vivantes	P.6

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

21/08/2026



Plus de 50 jours de vague de chaleur depuis le mois de mai, des incendies monstres en forêt de Fontainebleau, en Gironde, dans les Landes, le Var, en Corse..., une sécheresse historique sur l'ensemble du territoire qui met la ressource en eau sous tension au moment où les prélèvements augmentent, en particulier pour l'irrigation.

Les effets du changement climatique sont désormais bien visibles et ont des conséquences sur notre santé, avec une surmortalité de plus de 7 000 décès évaluée par Santé publique France au 19 août, mais aussi sur nos conditions de vie avec des logements souvent inadaptés, des prix de l'alimentation qui flambent et des vacances pas aussi reposantes qu'elles auraient dû l'être.

Alors que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement, les politiques publiques pour faire face à cette situation ne sont pas à la hauteur. Déjà, dans le cadre de la préparation du budget 2027, revient la question de la dette dont on sait qu'elle justifie surtout des coupes dans les services publics.

Or, lors des incendies, ce sont les agents des services publics – et d'abord les pompiers – qui ont été en première ligne. De l'argent, il en faudra pour leur donner les moyens, matériel et humain, d'intervenir dans les années à venir. Il en faudra pour faire face aux risques induits par les effets du changement climatique, protéger les populations et organiser une rupture écologique socialement juste.

Cela nécessite de rompre avec le modèle libéral qui détruit la planète au profit de quelques-uns et avec les politiques austéritaires qui entravent l'action publique.

Au regard de ce contexte, les élections qui auront lieu en 2027 seront porteuses d'enjeux immenses, aussi parce que l'extrême-droite est toujours plus proche du pouvoir. D'ici là, d'autres combats seront à mener pour nos métiers, nos conditions de travail, le service public d'éducation avec déjà une journée de grève et de mobilisation le 29 septembre pour les salaires.

Bonne rentrée à toutes et tous !



Vol de données personnelles dans l'Éducation Nationale

Si personne n'est à l'abri des tentatives de piratage, on est en droit d'attendre d'un ministère aussi important que celui de l'Éducation Nationale protège mieux les données de ses agents et des usagers, dont les élèves et, à minima, gère avec moins de désinvolture les vols de données personnelles. Article à retrouver sur le site national du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/article/nouveau-vol-de-donnees-personnelles-dans-leducation-nationale-insupportable/>



Recours mouvement intra-académique

Depuis 2019 et la loi dite de Transformation de la Fonction Publique, les représentants des personnels ont été écartés des opérations de mouvement et ne peuvent plus exercer un droit de regard sur les mutations. Si la décision d'affectation rendue n'est pas conforme à leurs attentes, les collègues ont seulement la possibilité de former auprès de l'administration un recours individuel et de mandater une organisation syndicale pour appuyer leur démarche¹.

Dans ce cadre, la FSU a porté les demandes de près d'une cinquantaine de collègues, lors de deux réunions bilatérales qui se sont tenues au Rectorat le 8 juillet et le 25 août. La DPE (Direction des Personnels Enseignants) s'est dans l'ensemble montrée à l'écoute, mais les marges de manœuvre étaient plus importantes lors de la première réunion et les solutions moins difficiles à trouver. Il vaut donc mieux engager les démarches de recours au plus vite une fois connus les résultats des mutations.

Les recours de certains collègues avaient été formulés dans le but d'obtenir des informations sur les barres des vœux non obtenus. Les échanges ont montré qu'il fallait dans certaines disciplines (en Anglais ou en SVT, par exemple) un nombre de points très (très) élevés pour muter. C'est la conséquence de l'absence de créations de postes que la FSU dénonce depuis plusieurs années.

Mais la majorité des collègues que nous avons accompagnés voulaient faire entendre et reconnaître une situation personnelle, familiale ou médicale, que la décision d'affectation rendait difficile ou aggravait, par exemple en imposant des déplacements trop longs. Pour un tiers des cas évoqués, la DPE était en mesure de proposer tout de suite des solutions susceptibles de satisfaire les collègues. Pour un autre tiers, si elle n'avait pas de réponse immédiate à donner, elle laissait entrevoir un examen attentif et bienveillant de la situation par les gestionnaires et les IPR au moment de l'affectation sur les postes de remplacement. Cependant, lors de la deuxième réunion bilatérale, le 25 août, nous avons



pu constater des incohérences dans l'affectation des TZR et que le critère de la continuité pédagogique, souvent mis en avant par l'administration, n'était pas forcément appliqué... par cette même administration. Le SNES-FSU a notamment dénoncé le poids des décisions de chef d'établissement dans le non maintien de TZR sur des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) et posé la question plus générale des critères d'affectation des TZR.

Dans une dizaine de cas, les démarches n'ont malheureusement pu aboutir à aucune réponse favorable. Le barème retenu par l'administration ne permettait pas aux collègues d'obtenir l'affectation espérée et/ou d'éviter une mutation en extension sur des postes non souhaités. L'examen de certains dossiers a révélé des maladroites dans la formulation des vœux, qui ont pu empêcher une issue plus satisfaisante.

Les opérations de mouvement, inter- ou intra-académique, sont complexes et il ne faut pas hésiter à contacter les représentant.e.s du SNES-FSU pour se faire conseiller et accompagner !

Denis BOEGLIN

¹. En 2025, 75 collègues avaient mandaté une organisation syndicale pour leur recours. Sur ces 75, 41 ont été suivi par la FSU sur le périmètre 2nd degré, soit 55 % des recours.

Du 3 au 10 décembre 2026 : ATTENTION, élections professionnelles !



L'automne prochain sera la saison du renouvellement de vos instances de représentation. Les élections professionnelles sont un moment important, mais toujours un peu complexe. Le vote se fera sous format électronique avec des identifiants et mots de passe qui vous seront communiqués par l'administration (Attention cette fois vraisemblablement via ENSAP, là où nous consultons nos fiches de paie). Les militants du SNES-FSU seront à votre disposition pour vous aider à les récupérer.

Tous les votes se feront sous le sigle FSU !

Rappelons que la FSU est la fédération syndicale dont le SNES est membre. Un vote FSU est un vote pour le SNES !

La loi dite de réforme de la fonction publique a changé les périmètres et fonctions des différentes instances. Selon votre catégorie, vous aurez plusieurs votes à émettre.

Si vous êtes titulaires, vous participerez aux scrutins suivants, en votant pour des listes de candidat·es :

- Comité Spécial Ministériel (CSM), devant lequel sont présentées et débattues l'ensemble des réformes nationales de l'éducation.

- Comité Spécial Académique (CSA) qui discute des postes, des dotations horaires, de l'offre de formation entre autres...
- CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) et CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique), compétentes sur les recours d'évaluation PPCR, les refus de congé de formation et pour les sanctions disciplinaires.

Si vous êtes contractuels (Enseignants, CPE, PSY-EN, AED, AESH), vous aurez à émettre 3 votes :

- Comité Spécial Ministériel (CSM)
- Comité Spécial Académique (CSA)
- CCP (Commission Consultative Paritaire) qui reprend en grande partie les fonctions des CAP des titulaires. Attention, pour ce scrutin, il n'y aura pas de liste mais un logo FSU.

Arnaud SIGRIST

Collèges en progrès : « Beaucoup de bruit pour rien » ?

En décembre 2025, alors que le vote du budget s'enlisait, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la mise en place d'un nouveau dispositif pour des collèges concentrant « les situations de plus grande difficulté scolaire ». Dans l'académie de Strasbourg, ce sont ainsi 21 collèges qui ont été labellisés « collèges en progrès », sur des critères pas toujours très clairs. Parmi eux, 10 sont en Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+), 5 en REP, 3 en Contrat Local d'Accompagnement (CLA) et 3 hors de tout dispositif. A noter que 2 collèges REP+ et 4 REP n'intègrent pas la liste des « collèges en progrès ».

Le SNES-FSU académique a interrogé les collègues au mois de juin pour voir ce qui ressortait des 4 demi-journées banalisées organisées dans les « collèges en progrès ». Les constats qui suivent se basent sur 16 enquêtes complètes, issues de 11 des 21 collèges.

Première remarque, l'institution a fortement investi ces demi-journées. Ainsi, dans 8 des 11 collèges, les réunions plénières et ou groupes de travail se sont tenues en présence d'un IA-IPR, voire du DASEN. Et dans trois établissements au moins le Recteur s'est déplacé pour « rencontrer les équipes ». Rappelons par contre que ce dispositif se déploie à moyens constants dans les établissements. Pas d'heures en plus. Pas d'élèves en moins non plus. Il faut apprendre à faire mieux avec ce que nous avons déjà...

Deuxième constat, les thématiques sur lesquelles ont travaillé les équipes, malgré des appellations variées, concernaient globalement l'engagement des élèves dans les apprentissages (9), avec un focus sur l'aide aux devoirs (4), le climat scolaire (6), la coéducation ou alliance éducative avec les parents (2). Concernant les pratiques professionnelles, des ateliers ont eu lieu sur la compréhension des consignes (1), les pratiques évaluatives (4) avec dans deux cas l'ombre d'un protocole d'évaluation sur le modèle du projet local d'évaluation en lycée, la lecture et la fluence (1). Deux collègues, d'établissements différents, évoquent cependant des réunions inabouties, avec des changements de thématiques entre deux demies-journées, des bilans pas vraiment réutilisés par la suite et l'absence de trame pour conduire les réunions. Parmi les besoins en formation, on retrouve souvent les sciences cognitives et les neurosciences, les compétences psychosociales ou l'enseignement explicite, sans qu'on soit toujours très sûr que la demande vienne des collègues.

Troisième constat, si certains collègues se sont volontiers engagés dans les groupes de travail et ont apprécié les temps d'échanges entre eux (3), la plupart font part d'un sentiment de scepticisme (1), d'inutilité (8), voire de mépris (5).



Plusieurs soulignent une perte de temps (4) ou ont eu l'impression d'être culpabilisés parce que pas assez investis ou ne se remettant pas en cause (4).

Dernière remarque : Les collèges retenus ont dû élaborer une feuille de route pour les 3 années à venir autour de 2-3 axes, déclinés en objectifs et propositions d'actions, et en indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des actions menées. Toute ressemblance avec la démarche d'autoévaluation et évaluation des établissements n'est pas fortuite...

Le SNES-FSU restera attentif et aux côtés des collègues pour éviter que ce dispositif ne serve à imposer des préconisations pédagogiques contraignantes ou à remettre en cause l'éducation prioritaire¹.

Séverine CHARRET

¹. Voir l'article du SNES-FSU national mettant à disposition des outils de réflexion et d'action : <https://www.snes.edu/article/800-colleges-en-progres-des-outils-pour-resister/>





Dossier Langues Vivantes

LA CALVE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Commission Académique des Langues Vivantes Étrangères est une instance qui se réunit une fois par an en présence de représentants du Rectorat, des organisations syndicales, des collectivités territoriales, des parents d'élèves. Pour l'année scolaire 2025-2026, elle s'est tenue le 24 mars. Y ont été présentés des statistiques sur la situation des langues vivantes dans l'académie, un point d'étape sur la mise en œuvre du Plan Langues, des éléments sur la formation des enseignants dans le cadre des nouveaux programmes et de la réforme des concours, sur la mobilité des élèves et des enseignants. Dans le cadre des perspectives d'évolution et des chantiers, ont notamment été évoqués le soutien aux langues Modimes (Langues moins diffusées et moins enseignées) par un complément d'heures dans les DHG (mais non fléchées) ainsi que le « projet DNL pour tous

» qui consiste à encourager les enseignants qui le souhaitent, qu'ils aient la certification DNL ou non, à utiliser les langues vivantes dans le cadre de leur cours (hors dispositif bilingue).

La FSU est intervenue sur les effets de la disparition des dotations fléchées pour le bilangue, sur la situation des regroupements pour les langues Modimes (qui concernent des élèves de plusieurs établissements) et les difficultés que rencontrent les collègues, y compris pour obtenir un poste fixe, sur la réduction de la dotation complémentaire pour les langues vivantes en collège, sur l'évolution des langues vivantes en SEGPA (baisse de l'allemand, remplacé par l'anglais). Elle a surtout dénoncé la baisse des dotations horaires des établissements, qui font des langues vivantes, en particulier des LV3/LVC des variables d'ajustement, et les réformes qui ont réduit l'offre en langues vivantes.

QUELQUES CHIFFRES

Seuls **9 collèges du Haut-Rhin** (sur 57) et **11 du Bas-Rhin** (sur 90) offrent des langues autres que anglais, allemand et espagnol

81,6 % des élèves de 6e sont en bilangue (essentiellement allemand/anglais) dans l'académie contre 13,7 % au niveau national (anglais/allemand ou anglais/espagnol)

25 % des élèves de l'académie choisissent une langue vivante en spécialité en 1ère (essentiellement l'anglais et de plus en plus Anglais Monde Contemporain) contre 30 % au niveau national

5,8 % des élèves de lycée apprennent une LVC... contre 13,4 % avant la réforme du lycée mais 3,2 % au niveau national.

Conclusion d'une IPR : quand on se compare, on se console

BILAN DE L'ENQUÊTE ACADÉMIQUE

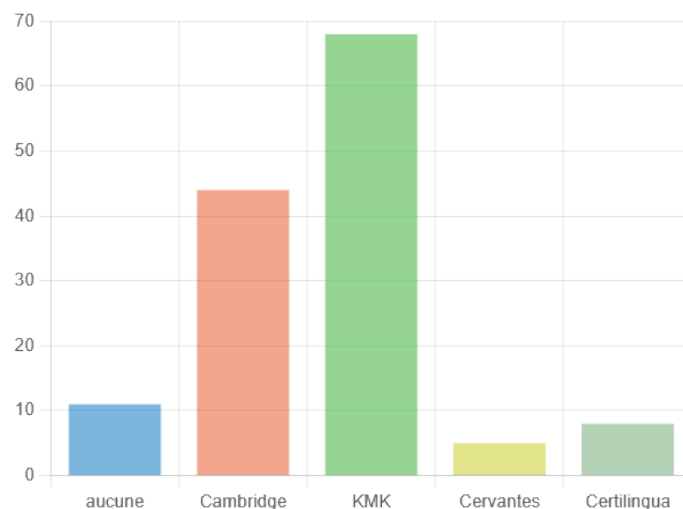
L'enquête LV 2026 renseignée par près d'une centaine de collègues de collège (45 %) et de lycée (55 %) permet de faire un état des lieux de l'enseignement des langues vivantes dans l'académie, de la diversité de l'offre, et des conditions de travail. Il en ressort que :

- Si l'horaire réglementaire est relativement respecté pour la LV1/2, c'est moins vrai pour la LV3, et on commence à voir des regroupements de parcours spécifiques (Bilangue/Bilingue). A l'évidence, pour l'Éducation Nationale, les LV continuent d'être la variable d'ajustement en termes d'horaire et de regroupements particuliers qui ne peuvent être que contre-productifs. D'où la nécessité de toujours exiger le respect des horaires officiels et des parcours ;

- Bien que l'allemand continue de bénéficier de l'essentiel des moyens consacrés par l'académie à la politique des langues, notamment pour les parcours bilingues au collège (4h d'allemand et 2 disciplines non linguistiques en allemand) et ABIBAC au lycée, il est fragilisé. Il disparaît comme LV1 dans plusieurs collèges et tend à être remplacé par l'anglais en SEGPA. Des sections bilingues subissent des pertes d'heures, des regroupements d'élèves bilangue-bilingue sont imposés dans plusieurs collèges. Au lycée, la spécialité LLCE allemand, déjà peu accessible dans l'académie, disparaît graduellement ;
- Derrière un affichage en faveur de la diversité des langues, les LV3 ont été particulièrement marginalisées par la ré-forme du lycée qui les a rendues optionnelles et dépendantes de la marge horaire - toujours trop

juste - de l'établissement. Ont ainsi disparu dans les 5 dernières années des LV3/LVC comme l'italien dans 4 lycées, l'espagnol dans 2 lycées, le portugais dans un lycée et le japonais LV2 dans un lycée. Le taux académique d'élèves suivant une LV3 a lui chuté de 10 points en 9 ans passant de 16,3 % en 2015 à 6,3 % en 2024 ;

- Les conditions de travail des collègues continuent de se dégrader avec une mise en concurrence entre LV très forte, des suppressions de postes et une augmentation des postes chaînés, mais aussi les effectifs trop lourds et l'hétérogénéité des élèves. La situation est particulièrement préoccupante pour les collègues qui enseignent dans le cadre de regroupements entre établissements puisqu'ils doivent gérer la multiplicité des emplois du temps, des interlocuteurs, la coordination inter-établissements (par ex. pour les stages des voies professionnelles), les suivis des élèves, les divers examens, les absences, et les rentrées scolaires amputées de 6 à 7 semaines.



Réponses à la question : Quelles certifications sont proposées dans ton établissement ?
(enquête académique prin-temps 2026)

COMPTE-RENDU DU STAGE LV

Le 7 mai 2026, une soixantaine de collègues se sont retrouvés au lycée Couffignal à l'occasion d'un stage de LV, animé par Marina Caro Nedelec, du secteur LV national.

Après un point sur l'actualité et notamment les suppressions de postes au motif de la baisse démographique et une présentation des résultats de l'enquête académique sur les langues vivantes, de longs échanges ont concerné la question de l'ETLV (enseignement technologique en langues vivantes) puis les diverses certifications. Pour rappel, ces certifications privées (KMK, Cambridge, Cervantes), très coûteuses pour le Ministère de l'Éducation Nationale, ne sont pas proposées à tous les élèves et leur apportent peu à long terme. Elles impliquent la convocation de collègues, pas toujours volontaires, pour les corrections alors que ces certifications ne relèvent pas de leurs obligations de service.



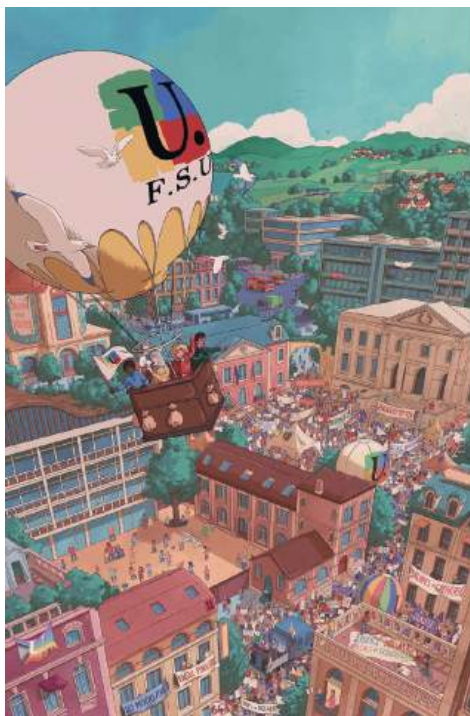
L'après-midi a été consacré à la présentation des nouveaux programmes en Langues vivantes. Marina Caro-Nedelec a expliqué les interventions du SNES-FSU sur l'aspect descriptif, les points culturels à enseigner, et les compétences psycho-sociales dont il a obtenu le retrait.

Des collègues ont témoigné que l'application des nouveaux programmes du lycée était « mission impossible », du fait de leur niveau d'exigence au regard de l'horaire imparti et des effectifs des groupes.

En conclusion de cette journée, il a été rappelé que le SNES-FSU continue son combat pour obtenir la limitation des effectifs et un horaire minimum de 3h hebdomadaire en langues vivantes, et pour faire évoluer la problématique des regroupements. Le SNES-FSU académique s'engage en outre à porter la question des certifications dans toutes les instances pour le respect des droits des collègues et qu'à minima, ils ne soient pas contraints de les faire passer. Enfin, le SNES-FSU académique impulsera

une réflexion en vue d'un bilan académique et national de l'enseignement de l'ETLV dans toutes ses dimensions dès la rentrée scolaire.

Le secteur Langues Vivantes SNES-FSU académique



22 syndicats engagés pour les agent-es des services publics



Stages syndicaux SNES et FSU (1er semestre)



**RESTEZ EN CONTACT
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Bluesky :
<https://bsky.app/profile/snesfsu-strasbourg.bsky.social>



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

